 

**NARCA 30-2017-01**

**NARCA 30-2019-01**

**NARCA 30-2019-02**

**Annexe 4a**

Mise à jour le 24 septembre 2019

ATTESTATION DE RÉVISION POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES AYANT

(REPRENDRE LE/LES CAS DE DÉCLENCHEMENT CONCERNÉS)

Monsieur/Madame …………………., Réviseur agréé par l’ANR, salarié de la fédération agréée pour la

Révision par le ministère de l’Agriculture le conformément à l’article L.527-1 du code rural et

de la pêche maritime, et représentant la fédération ci-dessus désignée. atteste que :

# LA COOPÉRATIVE .............................

**(adresse de la coopérative) (n° SIRET de la coopérative)**

# (n° d’agrément de la coopérative)

## Si Coopertise réalisé dans le cadre de l’option TNA :

dont les statuts prévoient, en application de l’article L522-5 du code rural et de la pêche maritime, la dérogation à la règle de l’exclusivisme pour que des tiers non associés soient admis à bénéficier des services de la coopérative :

a fait procéder à la Révision prévue par l’article L522-5 du Code rural et de la pêche maritime pour les exercices

…… à …… qui a donné lieu à un rapport en date du JJ/MM/AAAA.

# Ou

## Si Coopertise réalisé dans le cadre du dépassement des seuils :

N’ayant pas levé l’option « Tiers Non Associés » mais dont les seuils sont dépassés :

a fait procéder à la Révision prévue par l’article L527-1-2 du code rural et de la pêche maritime qui renvoie à l’article 25-1 de la loi du 10 septembre 1947 pour les exercices …… à ……qui a donné lieu à un rapport en date du JJ/MM/AAAA.

# Et/ou

## Perte de la moitié du capital social :

a fait procéder à la Révision prévue par l’article L 527-1-2 du code rural et de la pêche maritime pour l’exercice

…… qui a donné lieu à un rapport en date du JJ/MM/AAAA concernant la perte d’un exercice s’élevant à la moitié au moins du montant le plus élevé atteint par le capital social de la coopérative.

# Et/ou

## Trois exercices déficitaires consécutifs :

a fait procéder à la Révision prévue par l’article L 527-1-2 du code rural et de la pêche maritime pour les exercices …… à …… qui a donné lieu à un rapport en date du JJ/MM/AAAA concernant la constatation de 3 exercices déficitaires consécutifs.

La prochaine mission de la fédération susvisée a été fixée à l’issue de l’exercice clos-le , afin de respecter

le caractère périodique de l’intervention prescrite par l’article L 522-5 du code rural et de la pêche maritime, sauf cas de déclenchement de la Révision (article L 527-1-2) d’ici cette date.

Fait à : le : JJ/MM/AAAA

Signature du réviseur agréé pour la Révision :

**Attestation établie en 3 exemplaires :**

* un à conserver par la coopérative pour justification auprès des administrations concernées
* un destiné à l’ANR
* un destiné à la fédération agréée pour la Révision